



BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Ouest (hors Nigéria-Ghana)

N°564 – 6 décembre 2024

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL D'ABIDJAN

Régional

La BCEAO maintient son principal taux directeur à 3,5 %

A l'issue de sa réunion tenue le 4 décembre 2024, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) [a décidé](#) de maintenir le principal taux directeur auquel la Banque Centrale prête ses ressources aux banques à 3,5%, ainsi que le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal à 5,5%, niveaux en vigueur depuis le 16 décembre 2023. L'activité économique est restée dynamique : la croissance est projetée à 6 % en 2024 et devrait atteindre 6,3 % en 2025. Concernant l'inflation, elle devrait s'établir à 3,6 % en 2024, après 3,7 % en 2023. A noter toutefois que les perspectives d'inflation sont soumises à des risques haussiers en 2025, parmi lesquels la détérioration de la situation sécuritaire dans certains pays, l'impact de conditions climatiques défavorables sur la production agricole et les effets des tensions géopolitiques et commerciales sur les prix mondiaux des produits énergétiques et alimentaires. Enfin, la situation extérieure continuerait de se renforcer.

157 M EUR de la BAfD pour l'interconnexion routière de 3 pays d'Afrique de l'ouest

Le Fonds africain de développement, le guichet concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) [a approuvé](#), le 29 novembre 2024, des prêts d'un montant total de 156,7 M EUR au Burkina Faso et au Mali pour

Le chiffre à retenir

69%

Le taux d'électrification des foyers projeté à fin 2024 au Togo, contre 52% en 2020, avec l'objectif d'atteindre 100% d'ici à 2030

l'aménagement et le bitumage de routes transfrontalières les reliant à la Côte d'Ivoire. Le projet est cofinancé par la Banque islamique de développement (138 M EUR) et l'Union européenne (25 M EUR) et devrait être exécuté sur une période de 6 ans (2024-2030). Il permettra d'améliorer les corridors de desserte terrestre qui relient le Burkina Faso et le Mali, pays enclavés, aux ports maritimes de la Côte d'Ivoire.

Bénin

Révision du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers

Selon un arrêté interministériel du 4 décembre 2024, [les prix des produits pétroliers à la pompe](#), déterminés sur la base de leur prix CAF, pourront être révisés en fonction des cours du marché international. Ce nouveau mécanisme a pour objectif d'améliorer la prévisibilité de l'ajustement des prix des produits pétroliers. Le prix plancher à la pompe sera le prix CAF, déterminé à la suite de l'appel d'offre annuel sélectionnant les importateurs, additionné aux différentes taxes et pourra être révisé par un comité technique à la hausse jusqu'à 10% du



prix du plancher ou à la baisse jusqu'à 2% du prix plancher, selon l'évolution de la valeur de marché. L'année 2025 sera une période transitoire lors de laquelle la révision des prix se fera sur une base mensuelle par un comité technique et pourra être ré-évaluée en Conseil des ministres en cas de situation exceptionnelle.

Burkina Faso

Les dépenses fiscales en 2023 évaluées à environ 1,6 % du PIB

Selon un récent [rapport](#) publié par le ministère de l'Economie et des Finances, les dépenses fiscales en 2023 sont évaluées à 193,9 Mds FCFA (295,6 M EUR), soit 8,7 % des recettes fiscales totales recouvrées et 1,6 % du PIB. Selon les objectifs poursuivis, 58,2% du montant global des dépenses fiscales étaient destinées à encourager l'investissement (dont 45,3% au titre des industries extractives), 11% à renforcer la coopération internationale et 10,8 % à la promotion de l'énergie solaire. Concernant les bénéficiaires, il s'agit principalement des entreprises (59,9% du montant total des dépenses fiscales), des ménages (13,8%) et des acteurs du secteur agricole (10%). A noter que cette évaluation a porté sur 266 mesures dérogatoires constitutives de dépenses fiscales sur un total de 282 inventoriées. Une dépense fiscale correspondant à un abandon de recettes fiscales résultant de la mise en œuvre de dispositions spéciales dérogeant au système fiscal de référence.

Révision de certaines dispositions relatives aux marchés publics

Le [Conseil des Ministres du 5 décembre 2024](#) a adopté un décret portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics. Les innovations de ce décret sont entre autres : (i) la suppression de l'exigence de marché similaire pour tout marché dont le montant prévisionnel est

inférieur à 300 M FCFA (457 350 EUR), en vue de permettre aux jeunes entreprises sans expérience d'avoir accès aux marchés publics ; (ii) le plafonnement des pénalités de retard à 5% pour accompagner la résilience des entreprises ; (iii) l'obligation pour les entreprises étrangères candidates aux marchés publics de venir en groupement avec des entreprises locales lorsque le financement est sur ressources propres de l'Etat.

Côte d'Ivoire

50 M USD du Fonds d'Abu Dhabi en faveur des logements sociaux

Lors de la visite d'une délégation ivoirienne, conduite par le Premier Ministre ivoirien, du 22 au 29 novembre 2024 aux Emirats arabes unis, les deux pays [ont signé](#) un accord de prêt de 50 M USD pour le financement du programme de logements sociaux en Côte d'Ivoire. En outre, 4 mémorandums d'entente ont été également signés pour : (i) la mise en place de la Grande commission mixte de coopération entre les deux pays ; (ii) la construction de 25 000 logements pour les familles à faible revenu ; (iii) la construction de 7 000 logements socio-économiques ; (iii) la mise en place du Partenariat d'échanges d'expériences gouvernementales pour le renforcement de capacités de l'Administration ivoirienne et (iv) pour le développement et la gestion de zones d'activités industrielles et économiques en Côte d'Ivoire.

Signature d'un accord avec Katiola Solar Power pour la réalisation d'une centrale solaire de 50 MW

Le 2 décembre 2024, le ministère ivoirien des Mines, du Pétrole et de l'Energie et Katiola Solar Power, filiale de la société suisse JC Mont-Fort, [ont signé](#) une convention dans le cadre d'un Partenariat public-privé pour la réalisation d'une centrale solaire de 50 MW. Le coût total du projet s'élève à 32,9 Mds FCFA (50,2 M EUR).



La centrale sera construite à Katiola, dans la région du Hambol (centre-nord du pays) et sa mise en service est prévue pour la fin de l'année 2026. Pour rappel, les énergies renouvelables représentent actuellement 31 % du mix énergétique de la Côte d'Ivoire, dont 1 % d'énergie solaire. L'objectif du gouvernement ivoirien est d'atteindre 45 % à horizon 2030, dont 8 % de solaire.

Guinée

Lancement d'un emprunt obligataire d'environ 220 M EUR

Le 2 décembre 2024, le Ministère de l'Economie et des Finances [a procédé](#) au lancement officiel de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne sur le marché national visant mobiliser 2 000 Mds GNF (219,1 M EUR) sur la période du 1^{er} au 31 décembre 2024. La valeur nominale de souscription est de 5 M GNF (547,8 EUR) pour une maturité de 6 ans avec un taux d'intérêt annuel de 12,5%. L'emprunt servira à financer des projets dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie alimentaire, du commerce, de l'éducation, de la culture, des infrastructures, transports et technologies, de la santé et du bien-être.

Libéria

Don de 5 M EUR en faveur des initiatives agroécologiques

Le gouvernement du Libéria et le Fonds international de développement agricole (FIDA) [ont signé](#) un accord de don de 5,3 M USD, pour la promotion des pratiques durables permettant d'accroître la résilience des petits exploitants agricoles. Ce financement, fourni par l'Union européenne, est destinée en particulier au renforcement des approches agroécologiques dans le cadre du Projet de transformation de l'agriculture paysanne et de revitalisation de l'agro-industrie (STAR-P),

cofinancé par le FIDA et la Banque mondiale. Ces ressources viendront compléter les 28 M USD déjà alloués par le FIDA pour le projet, qui devrait s'étendre sur une période de 4 ans à compter de 2025.

Mali

L'Etat accroît sa participation dans plusieurs sociétés minières

Le [Conseil des Ministres du 4 décembre 2024](#) a adopté des décrets fixant les modalités de participation de l'Etat au capital social dans 5 sociétés minières. Ceux-ci font suite à la révision des protocoles d'accord entre l'Etat et les sociétés concernées, en cohérence avec les dispositions du nouveau Code minier adopté en 2023. Ainsi, ces accords confèrent (i) à l'Etat une participation de 30 % et aux privés nationaux une participation de 5 % au capital social de la Société les Mines de Lithium de Bougouni, de la Société Lithium du Mali et de la Société Korali Sud ; (ii) à l'Etat une participation de 20% au capital de la Société de la Mine de Nampala et de la Société Fekola.

Mauritanie

Deux accords avec le Japon destinés à l'aide alimentaire et à la connaissance des ressources halieutiques

Le Japon a accordé une nouvelle aide de 3,7 M EUR afin de lutter contre l'insécurité alimentaire en Mauritanie, venant ainsi renforcer son programme d'aide alimentaire dans le pays, à l'œuvre depuis 1981. En parallèle, les autorités japonaises et mauritaniennes ont signé un accord pour la construction et la fourniture d'un [navire de recherche halieutique](#), à hauteur de 17,9 M EUR. Ce navire devrait permettre d'acquérir une meilleure connaissance des ressources halieutiques en Mauritanie, dont la pêche représente près de 20% du PIB.



Niger

Orano annonce la perte du contrôle opérationnel de la Somair

Dans un [communiqué](#) publié le 4 décembre 2024, le groupe français Orano a annoncé que les décisions prises lors des conseils d'administration de sa filiale nigérienne Somair (qui exploite la mine d'uranium d'Arlit) ne sont plus appliquées. De fait, selon le groupe, les autorités nigériennes en ont pris le contrôle opérationnel et engagent des dépenses liées aux activités de production, dégradant ainsi chaque jour davantage la situation financière de la société. Dans ce contexte, Orano estime que l'application de la résolution adoptée par le [Conseil d'Administration](#) de la Somair le 12 novembre dernier de prioriser le paiement des salaires et de préserver l'intégrité de l'outil industriel est volontairement empêchée. Le groupe entend défendre ses droits auprès des instances compétentes.

Sénégal

129 M EUR de la BAfD en appui à la production agricole et à l'entrepreneuriat

La Banque africaine de développement (BAfD) a validé deux prêts pour un total de 129 M EUR en faveur du Sénégal. Le [premier prêt](#) de 73,7 M EUR, approuvé le 27 novembre 2024, vise à soutenir la mise en œuvre de la deuxième phase du projet d'appui et de valorisation des initiatives entrepreneuriales des femmes et des jeunes. Il complète un don de 841 K EUR de la Banque dans le cadre de l'initiative pour le financement en faveur des femmes en Afrique (AFAWA), ce qui portera le financement total de la Banque à 74,5 M EUR, soit 45,6 % du coût du projet. S'agissant des autres contributions, il est prévu que le gouvernement fournisse 38,1 M EUR et l'Agence française de développement (AFD) 25 M EUR. Le [deuxième prêt](#), d'un

montant de 55 M EUR, validé le 2 décembre 2024, est en appui à la deuxième phase du projet de valorisation des eaux pour le développement des chaînes de valeur dont l'objectif est d'augmenter durablement les productions agricoles. L'approbation de ces prêts dans un contexte macroéconomique dégradée au Sénégal est un signal fort de soutien envoyé par la BAfD.

Nouveau programme de coopération avec la Belgique de 40 M EUR pour 2024-2029

Le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération a présidé le 28 novembre 2024 l'ouverture du Comité mixte paritaire de concertation (CMPC) entre le Sénégal et le Royaume de Belgique, pour la période 2024-2029. Cette commission a été l'occasion de valider le [nouveau programme de coopération](#) doté d'une enveloppe de 40 M EUR. Prévu sur la période 2024-2029, ce programme met l'accent sur "l'appui au renforcement de la souveraineté alimentaire durable, la résilience socioéconomique et la lutte contre les changements climatiques dans le Sine-Saloum" et "le renforcement de l'État pourvoyeur des services de base pour sa population par un appui au système de santé en faveur des femmes, des jeunes et des enfants". Il est essentiellement destiné aux régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine et devrait ainsi contribuer à la politique de territorialisation du développement portée par les nouvelles autorités. Cette dernière vise principalement à développer des pôles économiques à travers le pays afin de décentraliser la vie économique, aujourd'hui concentrée dans la région de Dakar (50% du PIB pour 2,7% du territoire).



Togo

Protocole d'accord pour la production d'énergie nucléaire

Le lundi 2 décembre, le [ministère de l'Énergie et l'entreprise américaine Nano Nuclear Energy ont signé un protocole d'accord](#) pour le déploiement de réacteurs nucléaires au Togo. Il s'agirait notamment de microréacteurs [portables](#) produisant entre 1 et 20 MW d'énergie thermique pouvant être utilisée directement ou convertie en électricité. Cette signature intervient après l'annonce par l'Etat togolais de la création prochaine d'une Commission nationale de l'énergie atomique (*Togo Atomic Energy Commission* - TAEC) chargée du déploiement du nucléaire civil. Pour rappel, l'entreprise Nano [a déjà conclu un protocole d'accord avec le Conseil Rwandais de l'énergie](#) atomique en août 2024. L'accord avec le Togo constitue ainsi le deuxième accord ce type pour l'entreprise en Afrique.

Premier sommet de la Coopération énergétique en Afrique de l'Ouest (WA-ECS)

Le [WA-ECS](#) s'est [tenu du 3 au 5 décembre à Lomé](#), sous le thème "Renforcer la croissance de l'Afrique de l'Ouest grâce à des partenariats stratégiques dans le domaine de l'énergie". Il s'agit du premier sommet de ce type, réunissant les autorités, le secteur privé et les partenaires financiers. Il a été organisé par *EnergyNet*, une société spécialisée dans la promotion des investissements énergétiques, en collaboration avec l'Etat togolais et avec le soutien de la Banque mondiale. [Le Togo, aurait signé deux accords dans le secteur de l'énergie en marge du sommet](#). Le premier avec l'association RELP pour renforcer la capacité de stockage d'énergie solaire par batterie. Le second accord avec le groupe chinois HAIER, pour un appui technologique dans le secteur de l'énergie solaire. Selon les chiffres annoncés par la Première ministre, le taux d'électrification atteindrait 69% fin 2024 contre 52% en 2020, poursuivant l'objectif de l'accès pour tous à l'électricité d'ici à 2030.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional d'Abidjan

Rédaction : Service économique régional d'Abidjan, services économiques de Dakar et de Lomé, antennes de Conakry, Cotonou et Nouakchott

Abonnez-vous : abidjan@dgtresor.gouv.fr & suivez notre page [LinkedIn](#)